



74^e session de l'Assemblée générale

5^{ème} commission

Point 146 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Administration of justice at the United Nations

New York, le 11 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Suisse et du Liechtenstein. Nos délégations saluent les rapports sur l'administration de la justice aux Nations Unies présentés par le Secrétaire général et le Conseil de justice interne, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies. Nous saluons également le rapport du CCQAB. Nous attendons avec intérêt la lettre de la Sixième Commission afin de prendre connaissance de ses vues sur les aspects juridiques de cette importante thématique.

Un système de justice interne équitable, efficace et performant pour toutes les catégories du personnel de l'ONU est essentiel à la création d'un cadre de travail permettant la réalisation des objectifs ambitieux que nous avons fixés à l'Organisation. L'accès à un recours juridictionnel et la protection contre les représailles en sont des éléments-clés. Alors que nous observons un certain renforcement de la confiance du personnel dans une gestion adéquate des différends professionnels, il est primordial de poursuivre les améliorations du système. Nous soulignons le rôle essentiel du **Bureau de l'aide juridique au personnel** pour principe d'égalité des armes entre les membres du personnel, fonctionnaires et non-fonctionnaires, et l'administration.

C'est dans ce contexte que nous saluons vivement les cinq initiatives présentées dans le rapport du Secrétaire général pour la prévention et la résolution des conflits. Alors que près de la moitié des membres du personnel n'a pas accès au système de justice interne, nous saluons en particulier le projet pilote pour l'accès à la justice informelle ouvert aux non-fonctionnaires par les services d'ombudsman et de médiation. Nous lisons dans la hausse des cas traités la confirmation de l'importance de ces efforts. Ce n'est toutefois qu'une première étape, et nous encourageons la poursuite des réflexions sur la mise en place d'un accès à un recours juridictionnel effectif. Nous saluons par ailleurs la demande de la Sixième Commission de préparation d'informations additionnelles par le Secrétaire général.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Egalement, une **protection efficace contre les représailles** est cruciale à un climat de travail sain où tous les membres du personnel puissent dénoncer un manquement en toute sécurité. C'est essentiel au maintien de normes élevées de professionnalisme et d'intégrité de l' Organisation. Dans son rapport, le Conseil de justice interne conclut que l'absence de protection contre les représailles pour les employés qui demandent réparation ou témoignent devant les tribunaux administratifs demeure un problème grave. C'est pourquoi nous saluons et soutenons les quatre recommandations du Conseil qui visent à régler cette question.

Enfin, nos délégations sont préoccupées par les circonstances et attitudes qui ont abouti à une présidence duale du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, et son incidence sur le traitement des dossiers. Comme le CCQAB, nous attendons que les efforts nécessaires soient entrepris afin d'éviter la récurrence d'une telle situation.

Nos délégations s'engageront de manière active et constructive dans les négociations de cet élément important de l'agenda.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

I have the honour to speak on behalf of Switzerland and Liechtenstein. Our delegations welcome the reports on the administration of justice at the United Nations submitted by the Secretary-General and the Internal Justice Council, as well as the Secretary-General's report on the activities of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services. We also welcome the report of the ACABQ. We are looking forward to the letter from the Sixth Committee to hear its views on the legal aspects of this important issue.

A fair, effective and efficient internal justice system for all categories of United Nations staff is essential to create a framework for achieving the ambitious goals we have set for the Organization. Thereby, access to judicial remedy and protection against reprisals are key elements. While we are seeing some improvement in staff confidence in the proper management of professional disputes, it is essential to continue to improve the system. We stress the essential role of the **Office of Staff Legal Assistance** as a matter of equality of arms between staff members, civil servants and non-staff members, and the administration.

It is in this context that we warmly welcome the five initiatives for conflict prevention and resolution presented in the Secretary-General's report. While almost half of the staff members do not have access to the internal justice system, we particularly welcome the pilot project for access to informal justice for non-staff members through the ombudsman and mediation services. In our opinion, the increase in cases is the confirmation of the importance of these efforts. However, this is only a first step, and we encourage further reflection on the establishment of access to an effective judicial remedy. We also welcome the request of the Sixth Committee for the preparation of additional information by the Secretary-General.

Also, **effective protection against retaliation** is crucial to a healthy work environment where all employees can safely report a violation.

This is essential to maintaining high standards of professionalism and integrity in the Organization. In its report, the Internal Justice Council concluded that the lack of protection from reprisal for employees seeking redress or testifying before administrative tribunals remains a serious problem. That is why we welcome and support the Council's four recommendations to address this issue.

Finally, our delegations are concerned about the circumstances and attitudes that have led to a dual presidency of the United Nations Dispute Tribunal and its impact on the handling of cases. Like the ACABQ, we expect that the necessary efforts will be made to avoid a recurrence of such a situation.

Our delegations will actively and constructively engage in the negotiations on this important element of the agenda.

Thank you, Mr. President.